



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 4 avril à 19 h à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 202, 9^e Avenue lequel immeuble est situé dans la zone Rb-4.

La demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type garage avec une hauteur de 6,8 mètres au lieu de 5,5 mètres comme exigé dans le règlement de zonage 99-044 article 6.3

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree ce, 18 mars 2022

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),
Nom
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 mars 2022 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 mars 2022

.....
Pierre Rondeau